



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère du Travail, de l'Emploi et
de l'Économie sociale et solidaire

École supérieure du travail



Programme
Mars 2023 - Mars 2024

Modules de formation pour les délégué(e)s du personnel

Mandat 2019 – 2024

Deutsche Ausgabe erhältlich

www.est.public.lu

www.LLLC.lu



Ce programme est principalement issu de la brochure quinquennale « Offre de formation pour les délégué(e)s du personnel – Mandat 2019 – 2024 ». Il s'adresse à tous les délégué(e)s du personnel, qu'ils soient effectifs ou suppléants.



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS



CHAMBRE
DES MÉTIERS
LUXEMBOURG

Comment puis-je consulter les descriptifs des formations ?

Vous trouvez les descriptifs des formations dans la brochure « Offre de formation pour les délégué(e)s du personnel mandat 2019-2024 ». Vous pouvez consulter et télécharger le catalogue sur les sites internet de la Chambre des salariés (CSL) : www.csl.lu, du Luxembourg Lifelong Learning Centre (LLLC) : www.LLLC.lu et de l'École Supérieure du Travail (EST) : www.est.public.lu.



Dois-je prendre congé pour suivre une formation ?

En tant que délégué(e) du personnel, vous disposez d'un contingent d'heures appelé congé-formation pour les 5 années de votre mandat en fonction de votre rôle et de la taille de l'entreprise. Ce congé-formation est considéré comme un temps de travail effectif (tableaux ci-dessous).

Les dispenses de service ainsi que le maintien de la rémunération du délégué(e) en formation se font conformément à l'article L.415-9 du Code du travail. Les démarches administratives y relatives sont assurées par l'École supérieure du travail (EST).

Comment m'insérer aux formations ?

Les inscriptions aux formations des délégué(e)s du personnel se font désormais en ligne sur <https://est.public.lu/fr/formations-delegues/inscriptions.html> via la plateforme MyGuichet.

Afin de compléter votre inscription, il est impératif d'ajouter au formulaire le justificatif : « Accord signé par l'employeur » que vous devez télécharger lors de la 1^{re} étape de l'inscription sur MyGuichet.lu.



En cas de besoin, vous pouvez y accéder de nouveau en cliquant le lien suivant : <https://est.public.lu/dam-assets/fr/formations/piece-justificative-accord-employeur.pdf>

Vous pouvez compléter ce justificatif sur votre ordinateur ou sur papier. Il doit être signé par vous-même ainsi que par votre employeur.

Un tutoriel explicatif est disponible sur <https://est.public.lu>.

Où se tiennent les formations ?

CEFOS - Centre de formation et de séminaires de la Chambre des salariés

12 rue du Château | L-5516 Remich
T +352 274 94 500

www.cefos.lu | cefos@cefos.lu

Délégué(e)s du personnel d'une entreprise de...

15 à 49 salariés

Mandat	Heures
Membre titulaire 1 ^{er} mandat	40h + 16h ¹ sur 5 ans
Membre titulaire	40h sur 5 ans
Membre suppléant 1 ^{er} mandat	20h + 8h ¹ sur 5 ans
Membre suppléant	20h sur 5 ans

50 à 150 salariés

Mandat	Heures
Membre titulaire 1 ^{er} mandat	80h + 16h ¹ sur 5 ans
Membre titulaire	80h sur 5 ans
Membre suppléant 1 ^{er} mandat	40h + 8h ¹ sur 5 ans
Membre suppléant	40h sur 5 ans

Plus de 150 salariés

Mandat	Heures
Membre titulaire 1 ^{er} mandat	40h + 16h ¹ par an
Membre titulaire	40h par an
Membre suppléant 1 ^{er} mandat	20h + 8h ¹ par an
Membre suppléant	20h par an

Délégué(e)s à l'égalité et délégué(e)s à la sécurité et à la santé de toute entreprise de...

15 salariés ou plus

Mandat	Heures
Délégué(e) à l'égalité	2 demi-journées ² par an
Délégué(e) à la sécurité et à la santé 1 ^{er} mandat	40h ² + 10h ¹ sur 5 ans
Délégué(e) à la sécurité et à la santé	40h ² sur 5 ans

- 1 Les heures de congé-formation attribuées pour le 1^{er} mandat.
- 2 Pour le délégué(e) à l'égalité, ce contingent d'heures s'ajoute à celui alloué au délégué(e) du personnel. Il en est de même pour le délégué(e) à la sécurité et à la santé, si ce dernier a été nommé parmi les membres de la délégation.



Pour toute question supplémentaire, contactez-nous.

EST - École supérieure du travail
1 porte de France | L-4360 Esch-sur-Alzette
T +352 247 86 202 | F +352 247 86 131
estinfo@est.etat.lu



Descriptifs des modules

Programme mars 2023 - mars 2024

🕒 = nouvelle formation

La connaissance de la législation sur les délégations du personnel

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Langue	Date(s)
FD- 1.1.1	L'exercice du mandat de délégué(e) du personnel	2	FR LU FR DE FR DE LU FR	06. + 07.03.23 17. + 18.04.23 19. + 20.06.23 12. + 13.07.23 25. + 26.09.23 20. + 21.11.23 26. + 27.02.24 11. + 12.03.24
FD-1.2.3	Le tribunal du travail et l'implication de la délégation	1	FR FR	11.05.23 13.10.23
FD-1.2.10	La rémunération, le calcul et la lecture d'une fiche de salaire	1	LU DE FR FR	28.04.23 30.06.23 04.10.23 23.11.23
FD-1.2.15	Le télétravail : Les différents aspects d'un mode d'organisation de travail de plus en plus populaire	0,5 (après-midi)	FR LU DE LU FR DE	24.03.23 12.05.23 28.06.23 18.09.23 25.10.23 07.12.23
FD-1.3.3	La compréhension des systèmes de pensions au Luxembourg	1	FR DE	19.04.23 28.11.23
FD-1.6.1	La protection des données à caractère personnel	0,5 (après-midi)	FR FR	25.05.23 17.10.23
FD-1.6.2	La cybersécurité : Savoir se protéger face aux nouveaux dangers	0,5 (matin)	FR FR	25.05.23 17.10.23
FD-1.23 🕒	Les élections sociales : En entreprise (majorité relative si moins de 100 salariés) et à la Chambre des salariés	1	FR LU DE LU FR DE FR LU FR DE LU DE LU FR DE	09.03.23 11.04.23 03.05.23 06.06.23 22.06.23 10.07.23 13.09.23 06.10.23 16.10.23 06.11.23 22.11.23 15.12.23 17.01.24 05.02.24 06.03.24

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Langue	Date(s)
FD-1.24 	Les élections sociales : En entreprise (représentation proportionnelle si plus de 100 salariés) et à la Chambre des salariés	1	LU	23.03.23
			FR	27.04.23
			DE	05.05.23
			LU	13.06.23
			FR	27.06.23
			DE	18.07.23
			LU	20.09.23
			LU	10.10.23
			FR	26.10.23
			DE	14.11.23
			FR	30.11.23
			DE	19.12.23
			LU	23.01.24
			FR	01.02.24
DE	23.02.24			

La compréhension et l'analyse des données sur la situation de l'entreprise

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Langue	Date(s)
FD-2.0.1	Les finances : une approche interactive	2	FR	29. + 30.03.23
			DE	27. + 28.04.23
			FR	07. + 08.11.23
FD-2.0.4	Les différents tableaux de bord de la gestion des ressources humaines et la gestion des âges	1	FR	09.10.23
			FR	11.12.23
FD-2.0.5	Les procédures de reclassement interne et externe, travailleur handicapé, congé thérapeutique, tout ce qu'un délégué doit savoir	0,5 (matin)	FR	24.03.23
			LU	12.05.23
			DE	28.06.23
			LU	18.09.23
			FR	25.10.23
			DE	07.12.23
FD-2.0.6	Le fonctionnement d'une entreprise	0,5 (matin)	FR	26.05.23
			FR	27.11.23
FD-2.0.7	Les traits caractéristiques de l'économie luxembourgeoise	0,5 (après-midi)	FR	26.05.23
			FR	27.11.23

La sécurité et la santé dans l'entreprise

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Langue	Date(s)
FD-3.1.2	Le mandat du délégué à la sécurité et à la santé	1	FR	27.03.23
			LU	19.05.23
			DE	15.06.23
			FR	05.10.23
			LU	13.11.23
			DE	29.11.23
FD-3.2.1	L'organisation d'une tournée d'inspection	1	FR	20.04.23
			DE	07.06.23
			FR	23.10.23

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Langue	Date(s)
FD-3.2.5	L'introduction en ergonomie et la manutention au quotidien	1	FR	04.05.23
			FR	01.12.23
FD-3.2.9	La participation active de la délégation à la prévention dans l'entreprise	2	FR	26. + 27.10.23
FD-3.2.14	L'insertion et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées	1	FR	19.09.23
			DE	18.10.23
			LU	14.12.23
FD-3.2.22	La gestion du stress et la prévention de l'épuisement professionnel	1	DE	21.04.23
			FR	14.06.23
			FR	27.09.23
			LU	17.11.23
			FR	05.12.23
FD-3.5.4	L'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur les salariés	1	FR	24.10.23
			DE	06.12.23

La prévention et la gestion des différends collectifs et individuels

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Langue	Date(s)
FD-4.2.1	La médiation sur le lieu de travail	1	FR	13.03.23
			LU	01.06.23
			FR	07.07.23

La formation professionnelle initiale et continue

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Langue	Date(s)
FD-5.0.2	La formation professionnelle continue	0,5 (après-midi)	FR	05.07.23
			DE	12.10.23
FD-5.0.3	La formation professionnelle initiale	0,5 (matin)	FR	05.07.23
			DE	12.10.23

L'égalité de traitement - la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Langue	Date(s)
FD-7.0.1	Le rôle du délégué à l'égalité	1	LU	16.03.23
			DE	10.05.23
			FR	17.07.23
			FR	15.09.23
			DE	20.10.23
			LU	16.11.23
FD-7.0.2	Les discriminations sur le lieu de travail	0,5 (matin)	FR	24.05.23
			FR	03.10.23
FD-7.0.5	Une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle	1	FR	24.04.23
			LU	11.07.23
			DE	21.09.23
			FR	12.12.23

La communication dans l'entreprise et le travail en équipe

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	Langue	Date(s)
FD-8.1.1	La prise de parole en public (prendre la parole en public)	1	FR	14.04.23
			LU	17.05.23
			DE	12.06.23
			LU	29.09.23
			FR	24.11.23
			DE	18.12.23
FD-8.2.5	Délégation du Personnel et responsable des ressources humaines : Les outils du dialogue social	1	FR	31.03.23
			DE	11.05.23
			FR	09.06.23
			LU	13.07.23
			LU	06.10.23
			DE	09.11.23
			FR	14.12.23



École supérieure du travail

Qui sommes-nous ?

L'EST est l'institution du Ministère du Travail dont la mission est l'organisation de la formation gratuite pour les délégué(e)s du personnel. Ces cours sont conçus spécialement pour répondre aux besoins de ce rôle d'intermédiaire entre les salariés et l'employeur dans l'entreprise. Le contenu des cours est continuellement adapté à l'évolution du monde du travail et de l'actualité sociale. D'un point de vue pratique, l'organisation des formations prend en compte les exigences professionnelles des délégué(e)s, comme par exemple les horaires de travail.

Demande de congé-formation pour les délégué(e)s du personnel :

Le/la délégué(e) du personnel qui souhaite prendre un congé-formation doit transmettre à son employeur une fiche d'inscription aux cours pour délégué(e)s du personnel dûment complétée. L'employeur signe la demande et la remet au délégué(e) du personnel qui la joint avec sa démarche d'inscription sur notre site : www.est.public.lu via guichet.lu.

Demande de remboursement des dépenses de rémunération :

Pour les entreprises comptant moins de 150 salariés la formation peut être remboursée à l'employeur par l'EST. Les déclarations de remboursement à l'intention de l'employeur sont disponibles aux délégué(e)s pendant les cours. A charge de l'employeur d'adresser les formulaires dûment complétés et signés à l'EST afin d'obtenir le remboursement souhaité.

Vous trouverez plus informations sur le site de l'EST : www.est.public.lu

Besoin d'assistance pour votre inscription ?

Les équipes de l'EST sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches d'inscription, n'hésitez pas à les contacter au **+352 247 86 202**.

Permanence au CEFOS à Remich

L'EST est aussi à votre disposition au bureau de permanence au CEFOS à Remich.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

T +352 247 86 162

EST - École supérieure du travail

1 porte de France
L-4360 Esch-sur-Alzette

T +352 247 86 202

F +352 247 86 131

estinfo@est.etat.lu





CENTRE DE FORMATION
ET DE SÉMINAIRES
DE LA CHAMBRE DES SALARIÉS



CEFOS

le Centre de formation et de séminaires de la Chambre des salariés

Le CEFOS, le Centre de formation et de séminaires de la Chambre des salariés à Remich est le centre de formation par excellence pour la formation des représentants du personnel.

Son infrastructure multifonctionnelle permet d'organiser des formations, des conférences et des workshops dans les meilleures conditions.

Ce lieu convivial permet aux groupes de poursuivre leurs échanges et leurs débats dans des espaces accueillants.

Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les contacter !

Toutes les
formations pour
les délégué(e)s
du personnel
se tiennent au
CEFOS



Plan d'accès

CEFOS – Centre de formation et de séminaires
12 rue du Château | L-5516 Remich
B.P. 1263 | L-1012 Luxembourg
T +352 27 494 500
cefos@cefos.lu | www.cefos.lu



Les partenaires

La Chambre de Commerce

- ◆ **protège et défend les intérêts** des entreprises et de l'économie du Luxembourg
- ◆ **promeut la création** et le développement des entreprises
- ◆ **soutient l'expansion** des entreprises à l'international
- ◆ **aide** à développer des compétences professionnelles
- ◆ **informe** par des analyses et des publications.

La Chambre des Salariés

- ◆ **défend les intérêts** de ses 580 000 ressortissants – salariés retraités et apprentis
- ◆ **informe** via des ouvrages thématiques et des publications en relation avec le monde du travail
- ◆ **contribue au développement** des connaissances et des savoir-faire de tout un chacun en proposant des formations continues
- ◆ **alimente les différents débats socioéconomiques** par des analyses et des études en faisant des propositions d'amélioration dans l'intérêt de ses ressortissants
- ◆ **s'investit** dans le développement de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail.

La Chambre des Métiers

- ◆ **défend les intérêts** de l'Artisanat
- ◆ **sensibilise les artisans** aux changements législatifs ou réglementaires
- ◆ **accompagne les entreprises artisanales** (conseils juridiques, économiques, technologiques et sociaux)
- ◆ **est garante** de la qualité de la formation dans l'Artisanat, de l'apprentissage des métiers jusqu'à l'obtention du Brevet de Maîtrise
- ◆ **propose des formations** continues de perfectionnement aux chefs d'entreprises et à leurs salariés.



Besoin d'assistance pour votre inscription ?

Les équipes de l'EST sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches d'inscription, n'hésitez pas à les contacter au **+352 247 86 202**.

Besoin de versions imprimées ?

Des versions imprimées de la brochure 2019 - 2024, des nouveautés 2023 et des fiches d'inscriptions sont disponibles auprès de la CSL, n'hésitez pas à les demander au **+352 27 494 500** ou par email à l'adresse **cefos@cefos.lu**.

Deutsche Ausgabe erhältlich
www.est.public.lu
www.LLLC.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail, de l'Emploi et
de l'Économie sociale et solidaire
École supérieure du travail



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS

M CHAMBRE
DES MÉTIERS
LUXEMBOURG